

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>POULVAC® SE-ND-IB</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Newcastle-Bronchitis Vaccine-Salmonella Enteritidis Bacterin, Mass. Type, Killed Virus
<b>Usage recommandé</b>	Vaccin vétérinaire
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc. 10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (USA)
<b>Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain</b>	1-866-531-8896
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-800-366-5288
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887

<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc. 16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.

**Éléments d'étiquetage**

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Autres dangers** Combustible.

**Renseignements supplémentaires** Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huile minérale		8042-47-5	60-80
Formaldéhyde		50-00-0	<0.1
Bronchitis Disease Virus		Non assigné	
Gentamicine		1403-66-3	##
Newcastle Disease Virus, killed		Non assigné	
Salmonella enteritidis		Non assigné	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** ## Traces  
La composition exacte en pourcentage de ce mélange n'a pas été communiquée au titre de secret commercial.

#### 4. Premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

##### Contact avec la peau

En cas de contact cutané, laver immédiatement la peau avec une grande quantité d'eau et de savon. En cas d'auto-injection ou de piqûre d'aiguille accidentelle, laver le site de la blessure sous de l'eau courante propre. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

##### Ingestion

En cas d'ingestion, ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir seulement sur les directives du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

##### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Les réactions respiratoires peuvent prendre la forme de : rhinite, éternuements, grattements de gorge, oedème de la muqueuse buccale ou du larynx, toux, manque de souffle, respiration sifflante et douleurs thoraciques; Des réactions de type asthmatique surviennent en cas d'exposition aggravée chez des patients sensibles. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

##### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés. En cas d'exposition parentérale à un vaccin avec adjuvant d'huile, il faut promptement examiner le patient pour détecter les éventuels vasospasmes ou syndromes de loge.

##### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

##### Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

##### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

##### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. L'huile minérale est combustible lorsqu'elle est exposée à la chaleur ou à la flamme.

##### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

##### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

##### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

##### Risques d'incendie généraux

Combustible. Le produit brûlera dans un incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### Précautions relatives à l'environnement

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter les injections accidentelles. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver hors de la lumière directe, dans un endroit sombre et au sec. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm	
	TWA	0.1 ppm	
Oil, Mineral (CAS 8042-47-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.3 mg/m3	
		1 ppm	
	TWA	0.9 mg/m3	
Oil, Mineral (CAS 8042-47-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1 ppm	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	0.3 ppm	
Oil, Mineral (CAS 8042-47-5)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm	
	TWA	0.1 ppm	
Oil, Mineral (CAS 8042-47-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.5 ppm	
	STEL	1 ppm	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	3 mg/m3	
		2 ppm	
Oil, Mineral (CAS 8042-47-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Formaldehyde (CAS 50-00-0)	Plafond	0.3 ppm	
Oil, Mineral (CAS 8042-47-5)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Analyse des risques par niveaux de contrôle**

Gentamicin: Zoetis BDP2 (limiter l'exposition à l'étendue 100ug/m3 à < 1000ug/m3)

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Ventilation générale normalement adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porter des gants de protection.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence**

suspension

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Rayonnement solaire. Températures élevées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas laisser le matériel geler.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Cette matière peut être dénaturée ou désactivée par une gamme de solvants organiques, de sels ou de métaux lourds.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Huile minérale	Espèces: Lapin Gravité: Léger
Formaldéhyde	Espèces: Lapin Gravité: Moderate Severe
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Formaldéhyde	Espèces: Lapin Gravité: Extrême
Huile minérale	Espèces: Lapin Gravité: Léger
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

### Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Les signes et symptômes peuvent inclure éruption cutanée, prurit, rougeur et enflure. Les réactions respiratoires peuvent prendre la forme de : rhinite, éternuements, grattements de gorge, oedème de la muqueuse buccale ou du larynx, toux, manque de souffle, respiration sifflante et douleurs thoraciques; Des réactions de type asthmatique subviennent en cas d'exposition aggravée chez des patients sensibles. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	0.48 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	800 mg/kg 100 mg/kg
<b><u>Chronique</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
DMENO	Rat	15 ppm, 9 Jours Appareil respiratoire 6 ppm, 2 années Tumeurs
	Souris	15 ppm, 2 années Tumeurs
Huile minérale (CAS 8042-47-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Corrosivité</b>		
Huile minérale	Espèces: Lapin Gravité: Léger	

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Contact avec les yeux**

Formaldéhyde

Espèces: Lapin  
Gravité: Extrême

Huile minérale

Espèces: Lapin  
Gravité: Léger

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**ACGIH - Sensibilisation**

FORMALDEHYDE (CAS 50-00-0)

Sensibilisation cutanée  
Sensibilisation respiratoire

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.

**Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Sensibilisation cutanée

**Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Sensibilisation respiratoire

**Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Sensibilisateur.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Cette substance contient du formaldéhyde, qui est considéré comme un agent sensibilisant de la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Mutagenicité**

Formaldéhyde

In Vitro Bacterial Mutagenicity (Ames)  
Résultat: positif  
Espèces: Bactéries

In Vitro Chromosome Aberration  
Résultat: positif  
Espèces: Rongeur

In Vitro Sister Chromatid Exchange  
Résultat: positif  
Espèces: Rongeur

In Vivo Chromosome Aberration  
Résultat: positif  
Espèces: Non spécifié

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit cancérogène.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Huile minérale (CAS 8042-47-5)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Huile minérale (CAS 8042-47-5)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

1 Cancérogène pour l'homme.

Huile minérale (CAS 8042-47-5)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

### Effets sur le développement

Formaldéhyde

185 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus, Not teratogenic Maternal toxicity  
Espèces: Souris  
Organe: Orale

40 ppm Développement de l'embryon/du foetus, Not Teratogenic Maternal Toxicity  
Espèces: Rat  
Organe: Inhalation

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

**Autres informations** Les antigènes inclus dans ce produit sont non infectieux. Ils ont tous été préparés à partir de préparations de microorganismes morts ou inactivés. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pour la classification dangereux pour le milieu aquatique. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	4.3 - 7.8 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Bar rayé (Morone saxatilis)	10.302 - 16.743 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible pour ce produit.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.



<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	Version préliminaire.
<b>Date de la révision</b>	Version préliminaire.
<b>Version n°</b>	00
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.